



De :

Monsieur Jean-Marc DE LUSTRAC  
Maire de VARS  
33 RUE PRINCIPALE  
16330 VARS

**Objet :** Observations de la commune de Vars relatives au projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Ruffécois

**Nos réf. :** 20190109SK1

Vars, le 9 janvier 2019

Madame, Monsieur, le Commissaire enquêteur

Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Ruffécois, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des remarques suivantes :

- Concernant le diagnostic territorial, de manière générale, la commune de Vars ne figure pas sur les cartes alors qu'elle est chef-lieu de canton (P45 - P53 - P138 du diagnostic).
- Par ailleurs, dans la présentation du poids démographique des communautés de communes (P32 du diagnostic), pour plus de pertinence, le tableau doit être enrichi de trois colonnes : l'une présentant l'évolution de la population en valeur absolue, une en pourcentage et une représentant la répartition en 1999 comme il est fait pour 2013. Ces données permettraient vraiment d'évaluer la vitalité démographique du territoire.
- La carte du DOO (P 12) présente Ruffec en pôle principal et Mansle en pôle secondaire en précisant que les communes limitrophes sont prises en compte alors que sur les pôles intermédiaires structurant, Vars, Saint Amant de Boixe, Anais et Montignac (communes limitrophes) sont séparées ce qui engendre une inégalité de traitement des territoires et fausse les conclusions ; exemple P 14 il est dit que « *Mansle 2<sup>ème</sup> commune du territoire en terme d'habitants ... et d'emplois* » (seules 2 communes ont plus de 2 000 habitants, Vars et Ruffec !).
- Le découpage utilisé pour la présentation du tissu économique (P44 du diagnostic) distingue les communes alors qu'il serait judicieux de représenter les pôles d'autant que les zones d'Anais, Tourriers et de Vars ne constituent en réalité qu'une seule zone économique (comme constaté sur la carte P72 et 77). D'ailleurs, à l'époque de la constitution du PLU de VARS, pour plus de cohérence en matière de

développement économique, les services de l'Etat avaient demandé de regrouper ce secteur en une seule zone.

- C'est pourquoi, les conclusions des différentes thématiques du diagnostic qui fondent la hiérarchisation des pôles (présentées P101) doivent regrouper les activités économiques de Vars, Saint Amant de Boixe, Anais, Montignac et Tourriers dont les structures sont voisines et qui représentent un pôle secondaire pour le territoire.
- Concernant le portrait de l'habitat, il omet de recenser une structure d'accueil de personnes âgées sur la commune de VARS. En effet, nous disposons d'une résidence (Hameau Rossignol) qui est un établissement public d'accueil des personnes âgées répertorié au Conseil départemental.
- Au sujet des possibilités d'expansion d'urbanisation, dans la mesure où un PLU intercommunautaire est en cours de rédaction le DOO n'a pas à se positionner sur la répartition des surfaces à construire à l'intérieur de la Communauté de communes Cœur de Charente.
- Ni le chapitre traitant des transports et des déplacements (P136), ni le DOO (P41) ne mentionnent le projet d'implantation d'une desserte TER au sud du territoire et notamment la réouverture d'une gare sur le secteur de VARS. En effet, une réflexion est en cours avec un avis plutôt favorable de la Région Nouvelle Aquitaine.

En conclusion, je tiens à vous alerter sur le fait que nous avons un profond sentiment d'inégalité de traitement entre les territoires. En effet, le diagnostic présente beaucoup de biais qui engendrent une différence d'appréciation des territoires, notamment entre le nord et le sud.

Il en résulte un DOO inapproprié concernant le développement du sud du territoire avec un manque profond d'intérêt pour son développement à venir alors que c'est sur cette partie du territoire que le développement c'est fait de la façon la plus importante sur les dix dernières années.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces remarques et vous prie de croire, en l'assurance de mes très respectueuses salutations.

Le Maire de Vars,



Jean-Marc de LUSTRAC